

ACADEMIE DE GRENOBLE

RAPPORT DU JURY

**CONCOURS EXTERNE
DES ASSISTANTS DE SERVICE
SOCIAL DES ADMINISTRATIONS
DE L'ETAT
EDUCATION NATIONALE**

SESSION 2018

Ce rapport récapitule les statistiques, développe et explicite les attentes du jury.

Il a pu être réalisé grâce aux éléments fournis par les membres du jury et Marylise CUBAT, gestionnaire du concours à la division des examens et concours du rectorat de Grenoble. Nous remercions bien vivement les membres du jury et les personnels de la division des examens et concours qui ont contribué à la parfaite organisation de ce concours.

Le président du jury

M. JAILLET Fabien

I – Le concours

► Conditions d'accès

Il s'agit d'un concours sur titres, défini par l'article 8 du décret 2012-1098 du 28 septembre 2012. Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

► Modalités des épreuves

Il s'agit d'une épreuve unique orale consistant en un entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes. Les caractéristiques de l'épreuve :

- L'exposé du candidat porte sur :
 - Sa formation
 - Son expérience professionnelle (le cas échéant, son expérience de stage)
 - La présentation d'un projet professionnel (facultatif)

- La discussion avec le jury s'engage à partir de :
 - L'exposé du candidat
 - Son dossier de candidature (cv, diplômes, note décrivant les emplois occupés et les stages effectués)

- Cette discussion est destinée à apprécier chez le candidat :
 - Sa motivation
 - Ses qualités de réflexion
 - Ses connaissances professionnelles
 - Son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel de l'éducation nationale

II – Epreuve orale : Entretien avec le Jury

Epreuve orale d'entretien d'une durée de trente minutes :

Elle prend appui sur les éléments du dossier déposé par le candidat lors de son inscription et comprend un exposé du candidat d'une durée de dix minutes environ sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il souhaite, un projet professionnel.

Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes qui permettra d'apprécier les connaissances générales du candidat en matière de politiques sociales, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se situer dans un environnement professionnel.

En outre, des questions portant, notamment, sur les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et l'organisation générale des services centraux et déconcentrés du ministère organisateur du recrutement pourront être posées par le jury.

III – Les candidats

Les effectifs :

EXTERNE : 68 candidats inscrits, 45 candidats convoqués à l'oral et 35 candidats présents

5 postes ouverts.

Résultats et profil des admis :

5 sur liste principale et 5 sur liste complémentaire.

La note du premier admis sur la liste principale est de 20/20 et le dernier admis de 19,20/20.

La note du premier admis sur liste complémentaire est de 19/20 et dernier admis sur 17,5/20.

IV - Les appréciations du jury

- Remarques concernant le CV et la note de 2 pages :

Ces documents sont une base pour faire connaissance. Les candidats peuvent ainsi se positionner.

Il est important que ces documents soient en cohérence avec l'exposé du candidat.

- Attendus du jury vis-à-vis des candidats :

Savoir se présenter au jury,

Savoir faire part de sa réflexion sur les enjeux et le quotidien du métier en milieu scolaire,

Connaître les missions de l'A.S., l'organisation, le fonctionnement d'un EPLE,

Savoir valoriser ses compétences acquises,

Savoir expliquer son positionnement professionnel.

- Sur l'exposé du candidat :

Il est fortement recommandé aux candidats de s'entraîner afin d'éviter :

La mauvaise gestion du temps,

Le jury ne sanctionne pas le dépassement des 10 minutes imparties. Par contre, le tarissement de la parole au bout de 2 ou 3 minutes est un problème plus ennuyeux qui révèle le manque de préparation du candidat et expose celui-ci davantage à l'interrogation du jury avec tous les risques que cela comporte.

La récitation d'un exposé appris par cœur,

Les qualités de communication du candidat (primordiales dans la mission d'AASAE) sont jugées dès cette première partie de l'oral, d'où la nécessité de rendre l'exposé aussi naturel que possible.

La répétition du contenu du dossier de présentation,

Il est utile de retracer de manière synthétique son parcours, cependant le jury attend un éclairage sur les motivations des candidats,

Il est primordial que les candidats préparent un plan structuré pour leur exposé.

- Sur l'entretien :

La connaissance du futur environnement professionnel est un point que le jury vérifie systématiquement. Il est à déplorer que de nombreux candidats aient montré une profonde méconnaissance du système éducatif et de son administration.

Il est conseillé aux candidats de travailler aussi les relations avec les services extérieurs dans le domaine de la protection de l'enfance, et de se tenir informé des mesures phares de l'éducation nationale, ainsi que de l'actualité de ce ministère.

En conclusion : Les candidats admis ou très bien classés ont su montrer qu'ils pourraient mettre leur qualification professionnelle au service des missions qui leur seraient confiées à l'éducation nationale, en exposant clairement leur motivation et leur compréhension de l'environnement institutionnel.